



PRÉFET
DE LA LOIRE

Liberté
Égalité
Fraternité

Direction Départementale
des Territoires

SITUATION SÉCHERESSE

ALERTE RENFORCÉE

USAGES NON ÉCONOMIQUES

En cas de prélèvement direct en cours d'eau, le matériel de pompage est sorti du cours d'eau pendant les périodes d'interdiction

Limitation des usages suivants

De 20h à 8h



Arrosage des
jardins potagers

De 18h à 10h



Arrosage des terrains de
compétition engazonnés

Interdiction des usages suivants



Lavage des véhicules
sauf en station avec
matériel haute
pression ou système
de recyclage de l'eau



Nettoyage des
façades, toitures,
trottoirs sauf
collectivité ou
professionnels



Alimentation des
plans d'eau et biefs
sauf
hydroélectricité*



Remplissage et
vidange des piscines
privées**



Arrosage des
pelouses



Arrosage des espaces
verts ***



Arrosage des fleurs
et massifs fleuris



Alimentation des
fontaines en circuit
ouvert

*ou sauf remise à niveau pour les piscicultures relevant du code de l'environnement équipées de moyens de ré-oxygénation de l'eau

** sauf remise à niveau ou sauf remplissage si chantier débuté avant les premières restrictions

*** sauf plantations d'arbres / arbustes plantés en pleine terre depuis - 2 ans, uniquement de 18h à 10h ou sauf îlot de fraîcheur en milieu urbain dense uniquement de 20h à 8h



Possibilité de démarche
d'adaptation individualisée
aux mesures de restriction en
flashant le QR code de
gauche ou [en cliquant ici](#)

Retrouvez le détail des mesures
prises pour l'ensemble des usages
domestiques et professionnels en
flashant le QR code de droite ou
[en cliquant ici](#)

